

Christophe Rey

LESCLAP (CERCLL-EA 4283)

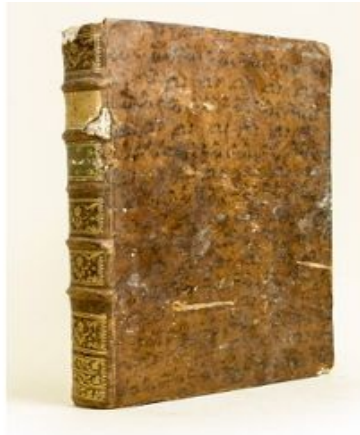
Université de Picardie Jules Verne

christophe.rey@u-picardie.fr

Journées des dictionnaires

20 Mars 2015

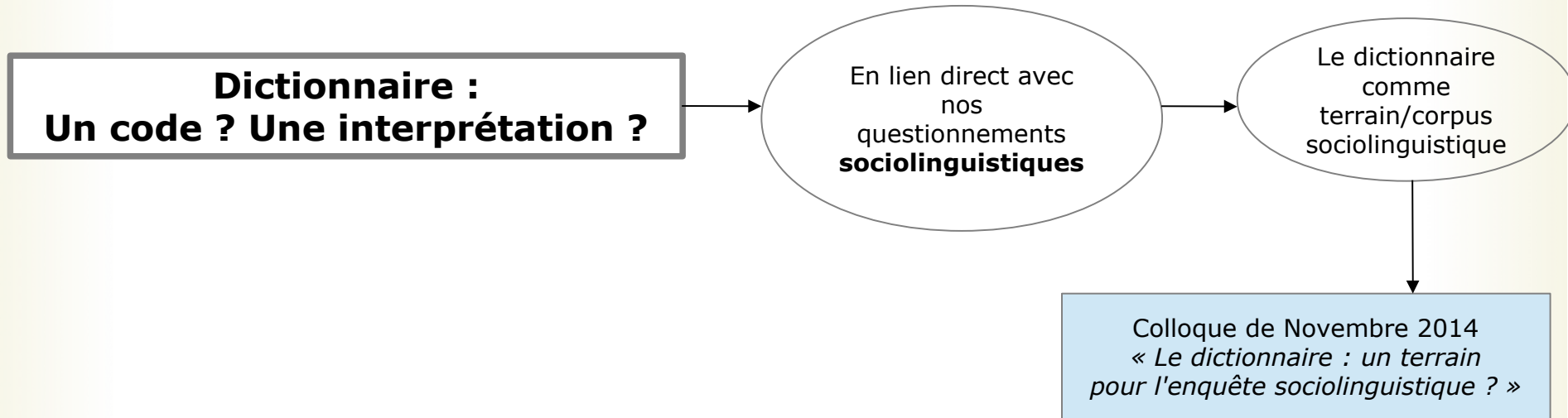
Assemblée nationale



*Le dictionnaire, un objet pluriel,
culturel et social*

En guise d'introduction

- * Réflexion dans la lignée de travaux développés à Amiens au laboratoire **Linguistique et Sociolinguistique : Contacts, Lexique, Appropriations, Politiques** (CERCLL-EA 4283), s'inscrivant dans le cadre de la Métalexigraphie, mais avec une orientation davantage sociolinguistique.

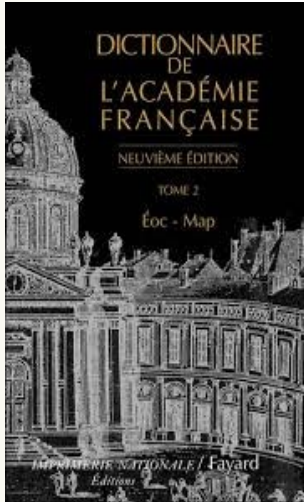


Une présentation assez générale :

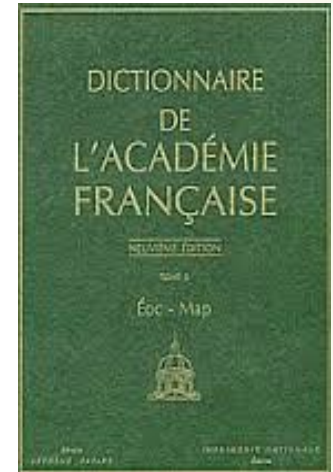
- * Un objet placé depuis son émergence sous le signe de la pluralité
- * Un objet linguistique et culturel de « croyances »
- * Code ou interprétation : un objet entre nécessité et artificialité

Un préambule
intéressant...

À propos des contours du dictionnaire



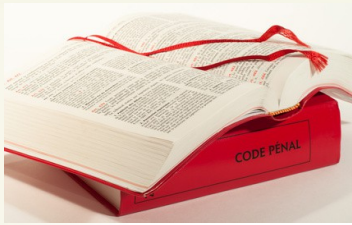
Un objet que l'on croit connaître sous ses traits
et caractéristiques actuelles depuis toujours...



Une définition
longue à
s'établir

- « DICTIONNAIRE. s. m. Vocabulaire, recueil par ordre de tous les mots d'une langue. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1694, 1718, 1740, 1762, 1798)
- « DICTIONNAIRE. s. m. Vocabulaire, recueil de tous les mots d'une langue, rangés dans un certain ordre, et expliqués dans la même langue, ou traduits dans une autre. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1835, 1878, 1932)
- « DICTIONNAIRE. n. m. [...] Recueil méthodique de mots rangés le plus souvent dans l'ordre alphabétique. *Dictionnaire de la langue*, indiquant la définition, l'orthographe, les sens et les emplois des mots d'une langue (on dit aussi *Dictionnaire général*) ». (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)

...mais qui reste encore à mieux découvrir



S'agit-il d'un code ?

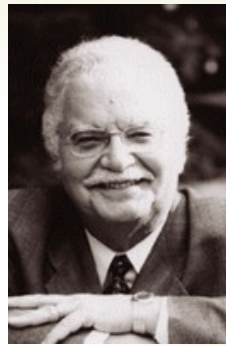
S'il s'agit d'un code...il est pluriel



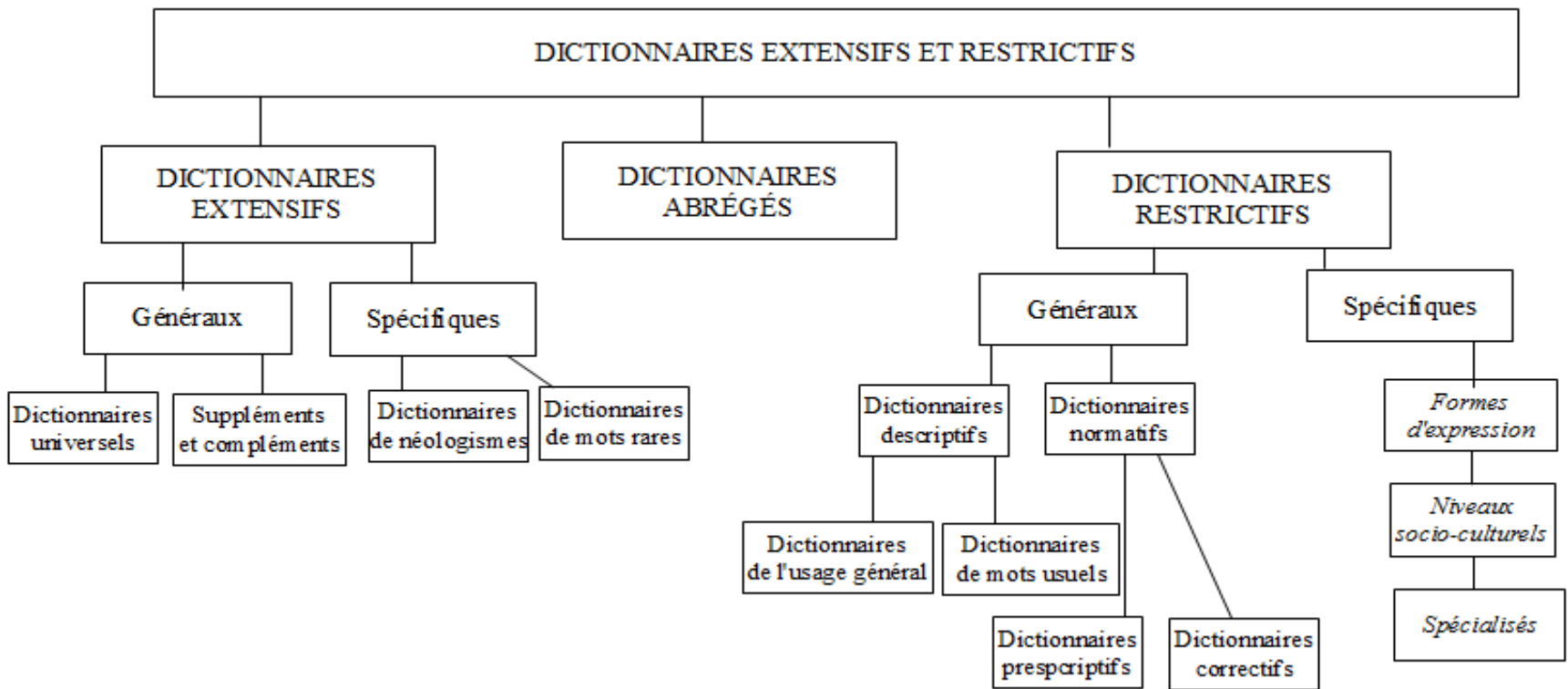
De la pluralité du corpus lexicographique

Dictionnaires
extensifs
Vs
Dictionnaires
restrictifs

Les apports essentiels de la Métalexicographie



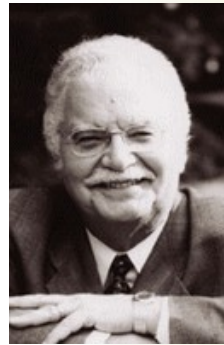
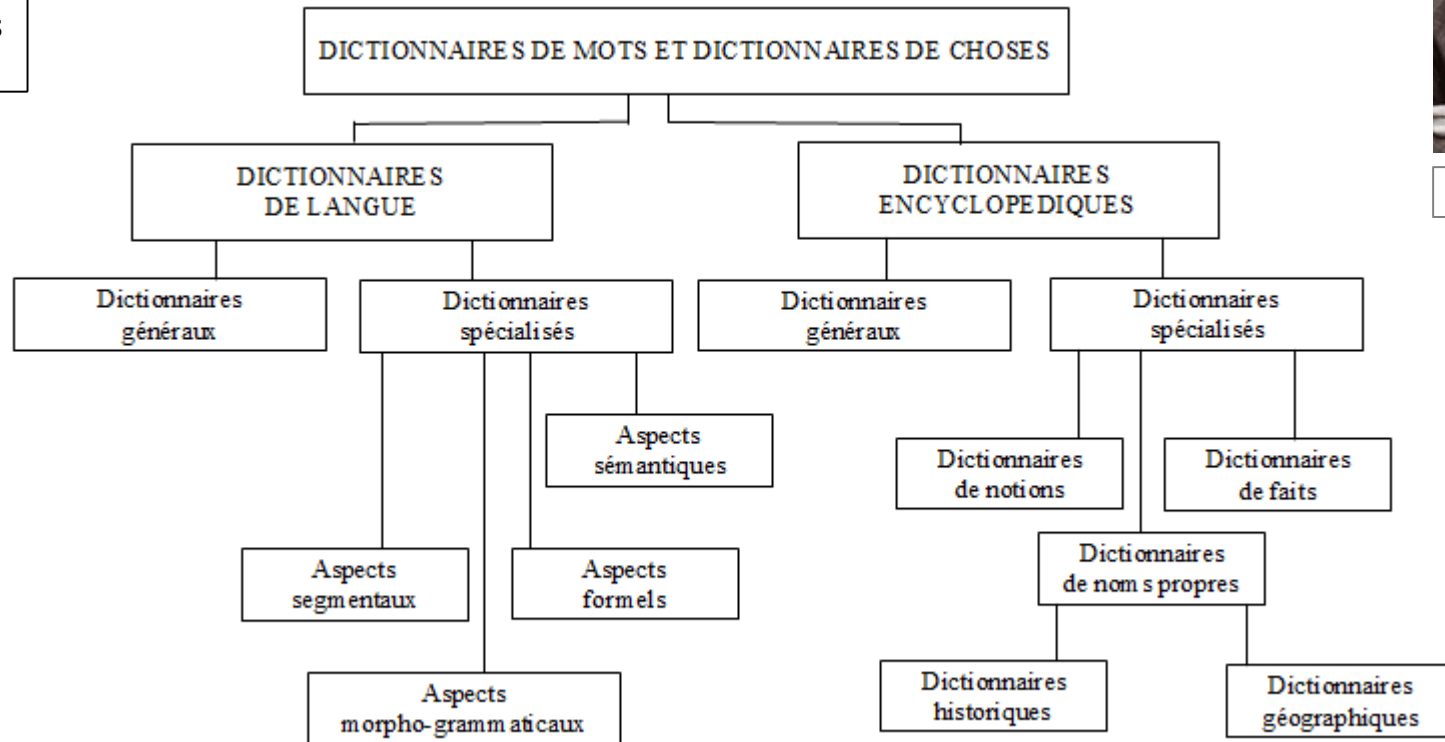
B. Quemada



Un dictionnaire ne dit pas tout sur tout... il n'en a d'ailleurs le plus souvent pas la vocation.

De la pluralité du corpus lexicographique (2)

Dictionnaires de mots
Vs
Dictionnaires de choses



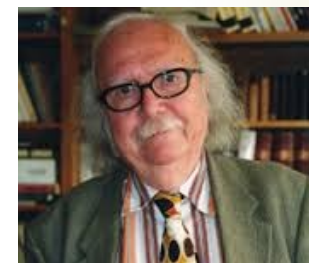
B. Quemada

Le dictionnaire comme possible/nécessaire segmentation et organisation des savoirs

Dictionnaire
de langue
Vs
Dictionnaire
de la langue

De la pluralité du corpus lexicographique (3)

Une grande variété de « photographies » de la langue



L'usage des
Académiciens
(Bel usage/Bon
usage)

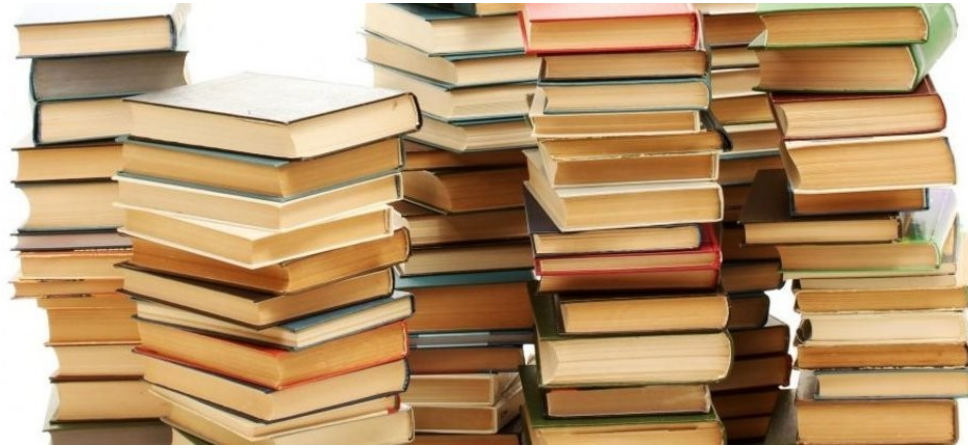
L'usage plus large de
Richelet et de
Furetière (davantage
d'ouverture aux
variations
linguistiques)

L'usage selon Émile
Littré

L'usage des
dictionnaires
modernes et les
variations
(régionales, de
niveau de
langue, etc.) ?

Un dictionnaire de langue est **toujours** doté d'une **orientation/vision**
linguistique

Une pluralité exacerbée par l'inépuisable appellation « dictionnaire »



- * Des recueils lexicaux qui ne reprennent que l'agencement alphabétique
- * les dictionnaires « détournés » :
 - « On détourne de manière ludique l'objectif descriptif attendu quant aux mots, l'auteur joue avec les mots, leurs formes, leurs définitions, leurs référents : il s'agit d'un *dictionnaire détourné*. » (PRUVOST, 2009b : 145)
- * Le nom « dictionnaire » fait vendre ! (cf. *Dictionnaire d'un peu tout et n'importe quoi* (2013))

S'agit-il d'une interprétation ?

Oui...mais elle est aussi plurielle que son
objet lui-même

Le texte lexicographique : entre nécessité et artificialité

* Un des deux piliers de la grammatisation des langues :

« Par grammatisation, on doit entendre le processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique: la grammaire et le dictionnaire. » (AUROUX, 1992 : 28)

* Une vision de la langue :

« Au sens plein du terme, un dictionnaire est un ouvrage *de seconde main* : son objet, ses données observables ne sont pas la langue et le monde, mais *ce que l'on dit de la langue et du monde*. » (DUBOIS et DUBOIS, 1971 : 49)

Nécessité

Artificialité

Le locuteur n'y verra le plus souvent qu'une représentation de LA langue

Proposer un socle lexical identitaire pour les langues

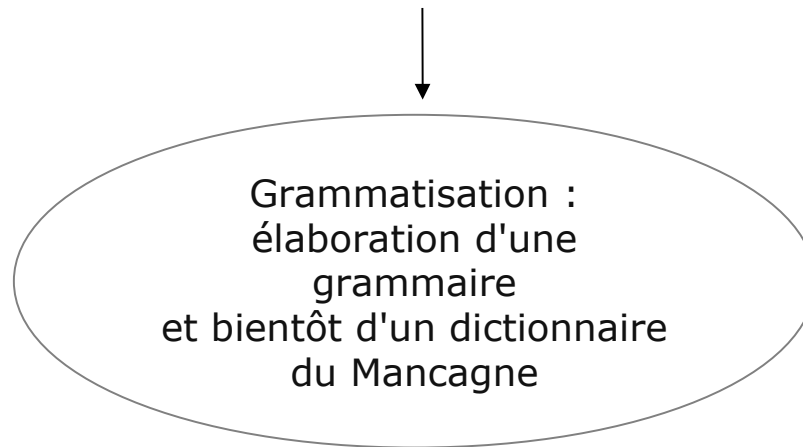
* Rassurer le locuteur en disant « ce qu'est sa langue » et parfois ce qu' « il est aussi » à travers elle

Domaine de
la politique
linguistique

Exemple du Sénégal :

Constitution jusqu'en 2000 : « la langue officielle de la République du Sénégal est le français »...« les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké et le wolof ».

La nouvelle constitution du 7 janvier 2001 a considérablement modifié les choses puisque dans l'article premier de cette dernière a été ajoutée à la suite du mot « wolof » la séquence « **et toutes les autres langues qui seraient codifiées** ».



Attention : Un dictionnaire dit ce qu'est une langue...mais aussi ce qu'elle n'est pas ! Il opère un clivage avec les autres langues.

Des interprétations partiellement assumées

* Prise en compte des péricorèmes :

« C'est en essayant de dresser le catalogue des mots que l'on reconnaît bien vite qu'une langue vivante est un domaine flottant qu'il est impossible de limiter avec précision. De tous les côtés on aperçoit des actions qui, soit qu'elles détruisent, soit qu'elles construisent, entament le langage traditionnel et le font varier.

Des mots tombent en désuétude ; mais, dans plus d'un cas, il est difficile de dire si tel mot doit définitivement être rayé de la langue vivante, et rangé parmi les termes vieillis dont l'usage est entièrement abandonné et qu'on ne comprend même plus. En effet, il faut bien se garder de ce jugement dédaigneux de l'oreille qui repousse tout d'abord un terme inaccoutumé et le rejette parmi les archaïsmes et, suivant l'expression méprisante de nos pères, parmi le langage gothique ou gaulois. Pour se guérir de ce dédain précipité, il faut se représenter que chacun de nous, même ceux dont la lecture est le plus étendue, ne possède jamais qu'une portion de la langue effective. Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps. » (Emile Littré, Préface du *Dictionnaire de la langue française*)

« J'ai fait un choix, essayant de n'admettre que les mots dont l'usage commence à s'emparer. Mais la limite est arbitraire; et comme je l'ai éprouvé dans mon long travail lexicographique, une part est laissée au jugement et à l'initiative du lexicographe. » (Emile Littré, Préface du *Supplément au Dictionnaire de la langue française*)

Enregistrer c'est faire exister : le « poids » des mots « nouveaux »

Les dictionnaires ont le pouvoir de faire exister, disparaître ou de laisser dans l'ombre les mots

Les néologismes constituent un réservoir essentiel pour les dictionnaires millésimés

Des divergences plus ou moins importantes dans leur enregistrement (cf. C. Martinez)

La « dictionnaire » possède un rôle important dans les décisions des lexicographes (cf. J. Pruvost)

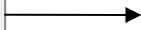
Le statut complexe du néologisme

Complexité plus grande quand on considère les différences de traitement selon les dictionnaires

« Rappelons qu'un mot n'entre dans le dictionnaire que parce que les lexicographes ont jugé qu'il s'était déjà bien implanté dans l'usage. Ceux-ci ne font qu'entériner cet usage, ils ne le créent pas. [...] Pour nombre de Français cependant, la présence dans le dictionnaire est une caution : ils investissent le dictionnaire d'un rôle de censeur de la langue française. Si le mot est dans le dictionnaire, on a le droit de l'utiliser car il existe, pour ainsi dire légalement, sinon on n'a pas le droit parce qu'il n'existe pas (qui n'a jamais entendu ce type de réflexion?), ce qui veut dire qu'on lui dénie le droit à l'existence. Il y a donc toute une période pendant laquelle le mot nouveau a une existence précaire et surtout un statut bizarre et paradoxal. Nombre de membres de la communauté linguistique condamnent en effet l'emploi de mots absents des dictionnaires, mais les lexicographes ne les intègrent dans leur nomenclature qu'après leur assez large diffusion et implantation au sein de cette même communauté. Les néologismes sont ainsi en quelque sorte et temporairement (sauf à ne pas se diffuser) des espèces de SDF, des "sans dictionnaire fixe".» (SABLAYROLLES, 2006 : 142-143)

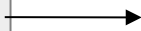
Néologismes et interprétations lexicographiques (2)

Autant de
photographies de
la langue
que de dictionnaires



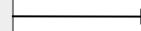
« Par ailleurs, leur insertion n'est pas simultanée dans tous les dictionnaires qui paraissent presque simultanément. Ce qui jetterait nombre de gens dans des affres de perplexité s'ils consultaient plusieurs dictionnaires et se rendaient compte de ces divergences, mais c'est rarement le cas. » (SABLAYROLLES, 2006 : 142-143)

Le grand
« moment »
des refontes
lexicographiques



« La refonte lexicographique est l'opération lors de laquelle le dictionnaire fait peau neuve. Le but d'une refonte est de préparer le dictionnaire à entrer dans une nouvelle étape de son histoire, en le dotant d'un nouveau corps adapté aux futures mises à jour. » (MARTINEZ, 2009 : 67)

Vous avez dit
néologisme ?



Existence de mots considérés comme des néologismes mais déjà présents dans la langue :
Ex : *Oligarque* enregistré dans le millésime 2007 du *Petit Robert* et pourtant daté de 1568 (Cf. SABLAYROLLES, 2011)

Le « paradoxe » du texte lexicographique

Par son statut,
le dictionnaire
est
dépositaire
d'une/de la
norme

Il
marginalise/exclut
de fait,
volontairement ou
non, d'autres
usages

Mais les usages
des locuteurs
l'amènent parfois
à adapter ou à
réévaluer
son discours

Ex : Article AOÛT dans *Petit Larousse Illustré* 1905 et *Petit Larousse* 2005 : Passage d'une prononciation [u] à [u] et [ut] (mais pas encore de [au] [aut]). q Norme en évolution, l'exclusion devient la norme.

Ex : Les « Remarques normatives du *Dictionnaire de l'Académie Française* » :

- « *LIBRE-SERVICE n. m.(...) Doit être préféré au mot anglais Self-service et à l'abréviation Self. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)
- « *GÉNÉRER v. tr. (...) Ce verbe, qui avait disparu depuis des siècles, est parfois employé dans certaines spécialités scientifiques, mais il est à éviter dans l'usage courant chaque fois que l'on peut utiliser Engendrer, Produire, Causer. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)
- « INTERROGATION n. f. (...) L'interrogation directe exige l'inversion du sujet et du verbe. On doit dire : Quelle heure est-il ? et non Quelle heure il est ? Cette règle ne souffre aucune exception. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)

La norme lexicographique se construit le plus souvent par opposition aux « fautes », « erreurs », « écarts » mais peut aussi les intégrer...

Une mise
en garde
pour
tenter
de
réguler
l'usage

Éléments de conclusion

- * Outil pluriel : il est plus prudent d'évoquer LES dictionnaires et non pas LE dictionnaire
- * Un outil ne véhiculant qu'un reflet des langues et des cultures et cristallisant pourtant les représentations et les fantasmes des locuteurs (grand public ou linguistes)
- * Un outil nécessaire pour les langues (la grammatisation est un processus majeur dans leur histoire)
- * Un outil qui se veut objectif mais qui reste néanmoins l'œuvre d'individus...
- * Pour les sociolinguistes, il y a nécessité de mieux connaître les dictionnaires pour mieux les critiquer, les faire évoluer et les faire répondre aux besoins des locuteurs.